

giène : « la science qui traite de la santé dans le double but de sa conservation et de son perfectionnement » il prenait aussi ce mot santé dans son sens le plus général « comprenant à la fois la santé individuelle et la santé collective ».

Le Pr Raoux de Lausanne, établit parfaitement la nécessité de viser l'homme physique et l'homme moral, le corps et l'esprit, parce que son existence est étroitement liée à l'économie sociale et à la moralité publique, mais il fait intervenir l'hygiène comme art sans se préoccuper de sa raison d'être comme science. Effectivement pour lui, l'hygiène : « est l'art de prévenir et de combattre la faiblesse et la maladie ; et l'art de maintenir en santé tous les organes du travail physique et du travail intellectuel ».

C'est pour tenir compte de ces diverses exigences, de ces facteurs primordiaux du problème, que le Comité de rédaction de l'*Hygiène pratique*, appelé à tracer le programme d'une publication éminemment populaire, s'était arrêté à cette formule :

« L'hygiène, dans son acception la plus générique, c'est la connaissance et l'application pratique de tout ce qui peut, de près ou de loin, dans le passé comme dans l'avenir, assurer la santé physique et morale de l'individu isolé ou réuni en famille et en société ! »

Avant de clore cette exposition sommaire, nous sera-t-il permis de rappeler, ce que nous écrivions à la première page du *Journal d'Hygiène*, en octobre 1875 ;

« Tous les hommes de l'art reconnaissent l'importance de l'hygiène privée ; tous les administrateurs, économistes ou philanthropes, sont pénétrés de l'influence remarquable qu'exerce sur les populations l'application bien entendue des lois de l'hygiène publique. »

« Les rapports entre ces deux parties d'une

même science sont si intimes, si incessantes, que tout en conservant à chacune sa dénomination propre, nous nous empressons de reconnaître qu'elles constituent, une seule et même chose, ayant un but commun LE BIEN-ÊTRE DE L'HOMME ! »

En résumé, comme l'a écrit si éloquemment Michel Lévy.

Par l'hygiène privée, il ne s'agit pas d'échapper à la loi fatale de la destruction, mais de parvenir, le plus tard possible, et dans les meilleures conditions physiques et morales, au terme de l'existence.

Par l'hygiène publique, l'on arrive à constater que le degré de ses institutions mesure, de la manière la plus certaine, le degré de civilisation d'un pays.

Si nous avons l'intime conviction de nous être toujours inspiré de ces sages et fécondes pensées, nous n'en sommes que plus prêts à répéter le cri de guerre de la jeune Amérique : « GO A HEAD » toujours en avant !
DR DE PIETRA SANTA.
in Journal d'Hygiène de Paris.

LA CRÉMATION AU PARLEMENT FRANÇAIS.

L'utopie du matin devient souvent la découverte du soir, l'application pratique du lendemain, la vie de l'avenir.

Le principe de la crémation facultative a été récemment adopté par la Chambre des Députés ; le Sénat ratifiera certainement cette sage manifestation de liberté individuelle, et nous verrons accepter enfin par la loi française la liberté des funérailles.

« Tout majeur ou mineur émancipé en état de tester peut déterminer librement le mode de sa sépulture, opter pour l'inhumation ou l'incinération. »

Nous reproduisons, avec le plus grand